

## **Public**

Personnel d'exploitation ou d'entretien appelé à effectuer des interventions BT élémentaires de remplacement (à l'identique d'un fusible BT, d'une prise de courant, après vérification de l'absence de tension), de raccordement et/ou des diagnostics simples, mesures, vérifications, essais ou manœuvres (BE+ attribut)

## **Objectifs**

- **Connaître les notions élémentaires d'électricité :**
  - Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant, au travers d'exemples concrets
  - Rappel de la loi d'ohm, les protections différentielles, la mise à la terre
  - Evaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique
  - Exemples d'accident (contact direct, indirect, court-circuit, induction électromagnétique, amorçages).
  - Classement des installations, zones et domaines de tension
  - Connaissance des différents niveaux d'habilitation
  - Différences entre Interventions et travaux électriques en BT
  - Travaux non électriques en HT
- **Savoir travailler en sécurité**
  - Distances de sécurité
  - Autorisation de travaux
  - Lecture de la signalisation
  - Principe et exemples de consignation sous contrôle du responsable de consignation-BC.
  - Matériels de sécurité électrique (outillages et équipements de protection individuelle)
  - Outillages spécifiques aux électriciens
  - Incendie dans les installations électriques
- **Connaître la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique :**
  - Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées.

## **Prérequis**

Aucune connaissance particulière en électricité n'est demandée

## **Méthodes pédagogiques**

- Mise en situation, réalisation de vérification d'absence de tension-VAT, consignation sous contrôle d'un responsable de consignation-BC, mise en place et contrôle de la mise à la terre
- Méthode des trois piquets,
- Opérations de raccordement de base

## **Validation**

### **QCM et évaluation pratique**

A l'issue de la formation, le formateur formulera à l'employeur un « Avis après formation », document conforme à la norme NF C18-510, l'aidant à définir le contenu du titre d'habilitation qu'il pourra délivrer

## **Durée :**

2 jours

## **Sanction :**

- Attestation de stage au salarié
- « Avis après formation » à l'employeur permettant la délivrance du titre d'habilitation

**Validité :** 3 ans

**Durée du recyclage :** 1,5 jour